

Mlle Louise DANGY,
Inspecteur de la Santé Publique Vétérinaire en cours de Formation Complémentaire Par la Recherche
Doctorante en science politique – Laboratoire TRIANGLE (IEP Lyon)/ENSV
louise.dangy@ensv.vetagro-sup.fr - 0676662888

Analyser et faire l'action publique
Quand le fonctionnaire se glisse dans la peau du chercheur, une
schizophrénie salutaire ?

Les recherches en sciences sociales qui traitent de l'engagement et de l'action collective font de la rencontre entre l'enquêteur et ses enquêtés [Béaud et Weber, 1997], entre le chercheur et « son terrain » ou encore entre l'observateur et l'acteur une des clés de l'enquête, qui lui donnent son orientation théorique et épistémologique. *In fine*, c'est bien de cette rencontre et de ses modalités que vont découler le regard que le chercheur va porter sur son objet de recherche et, dans un second temps, les résultats de l'enquête elle-même [Becker, 2002].

Cette contribution se propose de mettre en récit les conditions d'une enquête doctorale en science politique réalisée dans des conditions assez spécifiques puisque c'est en me glissant physiquement dans la peau de « mes » enquêtés que j'ai pu accéder à mon terrain de manière véritablement enrichissante. Dans ce cadre, la rencontre entre acteur et chercheur a donc bien lieu, mais elle prend corps de deux manières différentes : d'une part, acteur et chercheur se rencontrent chez l'enquêteur à un moment précis de son parcours, et d'autre part, cet « acteur-chercheur » est alors conduit à rencontrer ses enquêtés au cours d'une relation d'enquête qui diffère des pratiques usuelles de la sociologie politique ou de l'ethnographie. En explicitant les conditions de rupture du statut académique de chercheur – à supposer que celui-ci ait existé sans équivoque – je me propose ainsi de discuter de ce que l'engagement participatif change à la manière d'observer l'action publique et ainsi. Dans le cadre de mon parcours doctoral, la prise de participation permet l'accès à des circonstances d'élaboration des politiques publiques réputées confinées [Gilbert et Henry, 2009]. D'un autre côté, je soumettrai au lecteur quelques réflexions concernant les risques pour l'enquête d'un statut parfois très ambigu. Cette présentation articule un récit chronologique et une discussion autour des spécificités de l'enquête. Dans un premier temps, nous développerons le processus au travers duquel j'ai construit mon projet de recherche, d'un point de vue déjà presque interne à l'action publique en train de se dérouler. Nous évoquerons alors deux ruptures successives dans la démarche d'enquête : la première, en me détachant des acteurs publics qui constituent mon milieu d'investigation a permis, de façon assez classique, d'acquérir une certaine maîtrise de l'environnement académique dans lequel je m'inscris. La seconde est plus inattendue : j'ai eu l'occasion d'assurer les fonctions, au niveau national, de tête de réseau pour les enjeux sur lesquels j'enquêtai. Je m'arrêterai alors sur le tournant, dans cette démarche d'enquête qu'a constitué l'endossement d'un statut de décideur. Puis, dans une seconde partie plus analytique, je détaillerai les scènes et les interactions

auxquelles l'ambiguïté de mon statut a pu faciliter si ce n'est autoriser l'accès. Plus que de faire l'étal assez vain d'un « privilège » de l'enquêteur engagé dans la décision en inventoriant les situations inédites dans lesquelles j'ai été engagée, mon ambition est de montrer que, en quelques sortes, les habits de l'acteur ne pèsent pas rien sur ses épaules. Autrement dit, au-delà des négociations pour l'accès au terrain, le positionnement d'acteur, acquis au cours de l'enquête, en a déterminé les contours.

I. Un vétérinaire face aux hormones de croissance

Il est difficile de discuter des modalités propres à une enquête en sciences sociales sans expliquer, au moins brièvement, quel en est le thème. Je vais ici essayer de dépeindre à traits grossiers mon objet de recherche, parce que ce dernier est intimement lié à mon parcours personnel. D'ailleurs, le premier mouvement, - qui consiste à penser que, ce sujet étant particulièrement technique, il convient de ne lui laisser qu'une place minimale pour en venir au plus vite aux conditions de l'enquête -, est symptomatique d'un certain mimétisme que j'entretiens avec mes enquêtés : trop souvent, les questions dites « techniques » sont évacuées du débat et réservées à ceux qui les maîtrisent, et qu'on appelle parfois technocrates.

A. Un vétérinaire dans l'administration ? De la prescription à la mission de service public

Vétérinaire fonctionnaire, mon intérêt pour le service public et pour les enjeux transverses m'a conduite à rejoindre le corps des « Inspecteurs de la Santé Publique Vétérinaire » du Ministère de l'Agriculture dès que j'ai été diplômée. L'année suivante, au cours de ma formation statutaire, j'ai eu l'opportunité d'effectuer un stage dans les services du Premier Ministre, au sein du Secrétariat Général des Affaires Européennes. Il s'agissait d'assister le « Point de Contact national pour le *Codex alimentarius* » dans la préparation d'un comité de cette organisation internationale, qui devait se réunir à Paris au printemps 2012.

Le *Codex alimentarius* est une organisation intergouvernementale qui, sous la double tutelle de la FAO et de l'OMS, établit les normes internationales relatives à la sécurité des aliments échangés sur les marchés mondiaux. Quasiment inconnu du public, le « Codex » prend des décisions techniques sur les taux maximaux de pesticides autorisés dans les fruits et légumes mais formule aussi des normes de référence sur des sujets sensibles tels que l'autorisation de « poulet chloré » ou l'étiquetage des produits génétiquement modifiés. Une fois adoptées, les normes du Codex constituent des références aux yeux de l'Organisation Mondiale du commerce (OMC), ce qui a conduit à un durcissement de l'ambiance dans les négociations au Codex. Ce stage en immersion m'a ainsi confrontée d'emblée aux multiples niveaux d'une négociation internationale réputée technique mais porteuse d'enjeux commerciaux et politiques bien plus prégnants. Or, au cours de cette session d'avril 2012 devait avoir lieu une réunion informelle sur un sujet de controverse qui « parasit[ait] le débat depuis des années » [Point de contact pour le *Codex alimentarius*, avril 2012] : le « bœuf aux hormones ».

En effet, depuis la fin des années 1990, un projet de norme provoquait des tensions croissantes entre les membres du Codex : il s'agissait de savoir si on pouvait commercialiser des viandes contenant des résidus de ractopamine, un facteur de croissance couramment utilisé aux Etats-Unis par exemple, mais interdit en Europe. Le projet de norme était finalisé, mais l'Union européenne (UE), la Russie et la Chine notamment, s'opposaient à l'adoption formelle selon les

procédures habituelles du Codex, basées sur le consensus. A tel point qu'en juillet 2011, les membres du Codex réunis en assemblée générale avaient manqué de peu passer au vote sur le projet de norme concernant la ractopamine, ce qui avait provoqué un grand émoi dans les administrations françaises. En outre, l'affaire faisait écho à un précédent conflit : en 1996, le Codex avait adopté, là aussi par vote, une série de normes concernant des hormones utilisées pour accroître artificiellement la croissance des bovins, et qui avait conduit à un contentieux devant l'OMC. L'UE, attaquée par les Etats-Unis et le Canada, reconnue non conforme à ses engagements auprès de l'OMC, avait alors dû se soumettre à des mesures de rétorsion sur certains produits de niche (Roquefort, foie gras, etc.)

Pour ces raisons, la réunion programmée était perçue par mes interlocuteurs au SGAE et dans les ministères concernés (celui de l'Agriculture et celui de l'Economie principalement) comme un enjeu déterminant : les positions et l'argumentaire devaient être tout particulièrement soignés. C'était justement la tâche qui m'était dévolue, à côté d'un appui logistique à l'organisation de la réunion. Finalement, en dépit de la mobilisation des administrations françaises et européennes, la norme controversée fut adoptée par vote quelques semaines plus tard, avec une voix d'avance pour « le camp des pro » [Mail interne à l'administration française, juillet 2012] et en faisant fi de l'opposition de « plus de 70% des consommateurs de porc » comme les responsables ne manquèrent pas de le souligner. Comme à eux, la situation me paraissait absurde, et je me demandais comment on avait pu en arriver là.

C'est avec cette formulation intuitive que je m'engageai dans la construction d'un objet de recherche en sciences sociales, et, pour approfondir la question, j'obtins la possibilité de réaliser mon enquête de Master en science politique au cours d'un stage en immersion auprès de l'attachée agricole de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). en effet, ayant à l'esprit le précédent douloureux du contentieux sur le « bœuf aux hormones », qui avait entraîné la condamnation de l'UE, déjà opposée à ces pratiques à la fin des années 1990, on craignait une attaque formelle des « pro », Etats-Unis, Brésil ou Canada, sitôt la norme du Codex adoptée. Il convenait donc d'explorer les pistes qui pourraient être opposées aux plaignants si cela se produisait. Au cours de cette immersion, la visée opérationnelle de ma mission – réaliser un mémoire pour préparer une défense communautaire en cas d'attaque sur la ractopamine – me permit de mettre en œuvre les méthodes des sciences sociales, notamment l'observation et l'entretien sociologique. Mon terrain, alors, se scindait en deux catégories d'acteurs : les partenaires et les opposants, ceux qui avaient, « à nos côtés », tenté de s'opposer à l'adoption de la norme et ceux qui, au contraire, l'avaient poussée. En parallèle, je pus présenter un dossier pour réaliser une « Formation Complémentaire par la Recherche » ou FCPR, dispositif qui permet aux membres des corps du Ministère de l'Agriculture d'entreprendre une thèse universitaire en trois ans, habituellement dans des disciplines de « science dure » telles que la microbiologie ou l'épidémiologie. C'est ainsi qu'en septembre 2013, je débutai en tant qu'Inspecteur de la santé publique vétérinaire une thèse de science politique auprès du laboratoire Triangle.

B. De la socio-histoire à l'ethnographie engagée, quand le chercheur se déguise en décideur

Pour comprendre ce qui se jouait au Codex et à l'OMC dans cette confrontation transatlantique sur l'utilisation d'hormones de croissance, et parce que j'étais entourée de chercheurs mettant en œuvre une approche socio-historique, l'approche qui se dégagait en première intention consistait à revenir sur la façon dont s'était noué le contentieux international et

comment il s'était résolu. Ainsi, ma première phase de terrain m'a conduite à identifier puis dépouiller un maximum de sources écrites depuis les années 1980. Le corpus s'est révélé très riche et assez inégal, étant donnée la diversité des documents auxquels j'ai eu accès : des fonds versés par plusieurs institutions aux archives nationales, celles des organisations internationales mais aussi, déjà, des pièces plus ethnographiques auxquelles mon statut particulier m'avait donné accès. Par exemple, les dossiers constitués par les responsables successifs du suivi des organisations internationales que sont l'OMC et le Codex, voire les postes informatiques de ces hauts fonctionnaires.

Cette étape m'a permis de me départir d'une partie des préjugés d'acteurs qui m'avaient imprégnée au cours de mes deux premières expériences en immersion et de prendre conscience de certains aspects que je n'avais pas perçus : par exemple, le lien entre le conflit international et la construction de l'Union Européenne, notamment en termes de marché unique. Bien que plus éloignée de mes interlocuteurs habituels, je conservais un pied dans un terrain plus ethnographique en assistant aux réunions qui se tenaient à Paris ou à Genève et en réalisant des entretiens quand les circonstances étaient favorables (passage d'acteurs étrangers à Paris, par exemple). Puis, de manière assez inattendue, je fus contactée au début de l'été 2014 par la personne qui assure les fonctions de Point de Contact National pour le *Codex alimentarius* : elle souhaitait savoir si je serais disponible (et intéressée) pour la remplacer durant son congés de maternité. Après un temps de réflexion, j'ai décidé d'accepter : en considérant cette période comme une « pause » dans ma thèse, au sens où je renonçai temporairement à travailler sur mon objet de recherche et à le formaliser de façon à ce qu'il tienne, c'était là une excellente occasion de réaliser du terrain. Grâce à mes fonctions, je pouvais accéder à de très nombreuses réunions du Codex et ce à une place de choix qui me permettait d'observer les séances officielles mais aussi toutes les rencontres parallèles, pas toujours facilement identifiées et pour lesquelles le statut de chercheur ou d'observateur a tendance à susciter la méfiance des acteurs. Si lors de ces sessions, les hormones n'étaient pas inscrites à l'ordre de jour, je savais qu'il s'agissait d'un conflit suffisamment important au sein de l'organisation pour qu'il en soit question au détour des débats en séance ou des conversations de couloir. Je pensais également que mon double positionnement d'étudiante et de vétérinaire fonctionnaire représentant le gouvernement français me faciliterait un certain nombre d'entretiens : difficile pour nos partenaires commerciaux directs aussi bien que pour les fonctionnaires internationaux chargés de l'administration du Codex de me refuser une discussion.

C'est ainsi que je pris les fonctions de point de contact national pour le *Codex alimentarius* au début de septembre 2014. Pour ma première journée, j'accompagnais une experte française à une réunion de coordination européenne où je fus amenée à prendre la parole. Je fus aussitôt acceptée par les autres délégués de l'UE, surpris de voir une (jeune) « nouvelle tête » et intéressés lorsque je leur révélais la spécificité de mon parcours. Ainsi, dès la seconde réunion de ce type, le chef de service « Codex » de la Commission européenne m'accueillait en me serrant dans ses bras. « *Welcome on board* » avaient été ses mots lorsque je suis venue lui expliquer ce que je faisais là, derrière le chevalet de la France à Bruxelles. Cela faisait des mois que nous étions en contact et qu'il connaissait ma démarche de doctorante. Sans refuser l'entretien, il été jusqu'alors resté évasif et assez peu accessible. Mon statut de déléguée française avait de toute évidence changé la donne, et nous sommes allés déjeuner dans une pizzeria pour « parler hormones », conversation dont l'enregistrement ne posa pas la moindre difficulté.

Mon rôle, en tant que point de contact pour le Codex, consistait à assurer la coordination nationale et la bonne défense des positions françaises au sein de l'organisation. Concrètement, le Codex élabore des normes internationales au sein de comités, qui peuvent soit s'occuper de

questions générales (limites de résidus de pesticides, par exemple) soit de familles de produits spécifiques (fruits et légumes frais). Ces comités sont hébergés par des « pays-hôtes » qui se chargent de leur bonne organisation. Les réunions peuvent donc avoir lieu dans des destinations lointaines, ce qui crée une ambiance assez spécifique entre les délégués. Pour ma part, avant chacune de ses réunions, j'organisai et présidai une réunion de coordination nationale au SGAE, où étaient conviées toutes les parties intéressées (administrations, agences, acteurs privés des filières agro-alimentaires). Je diffusais tous les documents de travail (propositions de nouveaux travaux sur un sujet tel que l'hygiène de l'eau en production primaire, projet de norme en cours d'élaboration) préparés par le Secrétariat du Codex et établissais pour chacun d'entre eux un projet de position française que nous discutons en réunion. A l'issue, je rédigeais un compte-rendu qui tenait lieu de position française officielle et, le cas échéant, je rédigeais des commentaires français que j'envoyais au Secrétariat du Conseil de l'UE qui se chargeait de les relayer auprès des autres EM et de la Commission européenne. En effet, l'UE est membre de plein droit du Codex depuis 2003, ce qui implique un échelon intermédiaire entre l'établissement d'une position nationale et sa défense au sein des comités du Codex ; cet échelon est celui de la coordination communautaire. C'est l'UE qui, dans les faits, porte la voix de ses Etats membres : ainsi, tous ses Etats membres adoptent une position commune qui est arrêtée en coordination communautaire. « On ne se désolidarise pas » [Expert français, réunion du 28 octobre 2014 au SGAE] est la règle coutumière de la prise de parole lors des sessions du Codex, d'où l'importance d'influer sur les positions décidées, là aussi point par point, au niveau de l'UE. La diffusion de commentaires écrits permet de s'assurer que les remarques seront bien prises en compte au moment de cette coordination. Enfin, j'accompagnais les experts français à chacune de ces réunions pour leur apporter un appui et leur donner les « ficelles » du Codex, ce qui me permettait d'échanger régulièrement avec les partenaires européens (délégués des autres Etats membres, membre de la Commission ou du Conseil de l'UE).

A côté de ces missions incontournables, j'avais toute latitude pour organiser mon travail comme je le souhaitais. Les autres agents du SGAE ne traitent pas des organisations internationales, et personne ne connaissant les procédures du Codex, on ne s'occupait pas de moi. J'étais en totale autonomie et décidais quasiment seule des positions françaises qui me paraissaient les plus appropriées. Par ailleurs, pour des raisons d'organisation personnelle, il avait été acté que je travaillerais en partie de chez moi, ce qui faisait que je m'autorisais des horaires peu classiques que personne ne contrôlait jamais. Je réalisais sur ce temps un certain nombre d'entretiens, qui me conduisaient à la fois à travailler pour le SGAE et pour ma thèse. Sur le papier, j'étais simple stagiaire. En outre, au moment où elle me passa le relai, la « Point de Contact pour le Codex » officielle m'avait dit : « Sens toi très libre de faire ce que tu veux avec ce poste ». Je la pris au mot et mis en route plusieurs chantiers, qui allaient de la création d'une plateforme informatique pour les dossiers relatifs au Codex à la convocation d'une réunion interministérielle pour faire l'état des lieux et établir une stratégie sur la façon de « placer » les experts français dans les groupes d'experts internationaux ou encore à l'accueil de stagiaires au sein du secteur.

En un mot, pendant ces quatre mois, j'endossais les habits du décideur de manière totale, sans scrupules quant à l'impact que cette expérience aurait sur mon parcours de chercheur et sa légitimité. Certes, je savais que chaque minute était avant tout une minute d'observation, et de nécessaire réflexivité. Mais à la fois par choix – je savais qu'en m'investissant complètement dans un maximum de tâches, je me retrouverais dans des situations inédites telles que l'animation d'un atelier de 120 délégués sur les freins au commerce d'aliments où je m'efforçais de désarmer les tensions entre l'UE et la Russie en plein embargo sur les produits agroalimentaires -, à la fois

par opportunisme professionnel – c’était l’occasion de me faire remarquer au sein d’un réseau administratif que tôt ou tard je rejoindrai, mais aussi par jeu, je me jetais à corps perdu dans ce rôle d’acteur. A l’issue de cette expérience assez inusuelle, reste à démêler en quoi les spécificités de cette prise dans l’action modifient le cours de l’enquête afin d’établir la recevabilité de l’analyse, tout autant d’un point de vue scientifique que de celui de l’éthique vis-à-vis des acteurs et de l’administration à laquelle je dois mon devoir de réserve.

I. Intervenir au cœur de son milieu d’enquête, dérapage ou clé d’accès originale ?

Depuis l’essor des méthodes d’enquête par immersion largement mises à l’honneur par Becker [2002] et d’autres sociologues américains [Whyte, 1943], l’analyse des organisations a laissé une grande place à des chercheurs qui s’attachent à se mouler dans le quotidien et les pratiques du milieu qu’ils étudient, que ce soit à couvert ou en assumant leur statut de chercheur. La haute fonction publique ou les organisations internationales ne sont pas les plus propices à la mise en œuvre de telles méthodes : leur accès est le plus souvent limité à des fonctionnaires titulaires, tandis que l’état d’esprit des négociations conduit souvent à les conduire dans l’ombre (ou à tout le moins dans la pénombre). Ainsi, le statut de praticien-chercheur [Albarello, 2003], c’est-à-dire de professionnel qui vient dans un second temps à la pratique des sciences humaines, peut offrir un moyen d’accès intéressant à ces scènes confinées. Dans ce cadre, il faut prendre la mesure des particularités qui s’attachent au praticien en exercice dans la fonction publique : non seulement, la vocation pour le service public se double d’un devoir de réserve formel, qui peut parfois entraver la vision critique du chercheur, mais l’orientation même de l’enquête est guidée par une demande en termes de résultat. Autrement dit, le dispositif de FCPR, pour confortable qu’il soit du point de vue du chercheur, se doit d’apporter au gouvernement et à l’administration des résultats utiles et un agent aux qualités d’employabilité valorisées.

D’un autre côté, l’exercice ne trouve son intérêt que si l’enquête est réalisée dans de bonnes conditions académiques, si elle présente une qualité scientifique du niveau d’un doctorat en science politique. En considérant que la scientificité du propos est assurée à condition que soient explicitées les conditions d’enquête et leurs spécificités, il faut en premier lieu s’attacher à expliquer dans quelles situations l’analyse a pu être menée afin d’établir ce qui peut ou non être inféré dans le cadre d’une sociologie des organisations internationales. En second lieu, la rupture qu’a constituée la prise de responsabilité permet de mesurer le poids des contingences qui s’exercent sur les acteurs de ces organisations, ce qui conduit, bien entendu, à questionner la maîtrise par le chercheur d’un engagement « total ».

A. Des ambiguïtés du statut de praticien-chercheur

Les partisans d’une recherche en sciences sociales pratiquée au moins en partie par les acteurs eux-mêmes mettent en avant le gain de temps quant à l’acquisition d’un langage et de pratiques parfois très techniques et souvent sibyllines pour un observateur étranger au milieu d’enquête. D’un autre côté, cette période d’acclimatation permet souvent de sentir des présupposés indigènes peu perceptibles par les acteurs. Au-delà de ces considérations qui touchent à l’intérêt du travail réalisé, peu de choses sont dites sur ce que signifie concrètement l’engagement au cœur de l’action.

En ce qui me concerne, ayant eu l’opportunité de prendre la tête du réseau « Codex » pour la France, je parlerais plutôt de participation observante que d’observation participante. Mes

fonctions me conduisaient bien plus à la prise d'initiatives qu'à une forme de retrait qu'on relie souvent à l'observation participante, dont le volet de « participation » n'est bien souvent accepté par le chercheur que parce qu'il est la condition nécessaire de son acceptation sur son terrain. De façon beaucoup plus radicale, j'étais amenée à animer les réunions, à leur donner le tour qui me convenait et qui me permettait à la fois de défendre au mieux les intérêts français et de mieux connaître l'organisation du Codex et ses rouages. J'ai ainsi plusieurs fois « joué la provocation » en dramatisant certains événements pour forcer mes interlocuteurs à réagir, exacerbant les situations que j'allais par la suite analyser. Dans ces conditions, mon action sur « l'action en train de se faire » a indéniablement été perturbatrice ; il est illusoire de songer à une analyse objective – affranchie du chercheur. J'aimerais détailler un exemple de ce processus, particulièrement lié à mon objet de recherche – le cas du conflit international sur les hormones de croissance.

Comme je l'ai dit plus haut, le cas ancien des hormones, âgé de près de 20 ans, continue d'avoir des répercussions très directe au Codex, et tout particulièrement au sein du comité sur les résidus de médicament vétérinaire. Celui-ci est en effet encore aujourd'hui chargé de l'élaboration des normes concernant plusieurs anabolisants vétérinaires, ce qui n'est pas sans provoquer d'importantes dissensions entre les membres. Or, ce comité hébergé par les Etats-Unis se réunira en avril 2015 : pendant que j'assurai le rôle de Point de contact, le premier document de travail du comité a été distribué. Il s'agissait d'une lettre rédigée par le Président de ce comité, (avec qui j'avais déjà partagé des moments d'immersion au Codex et réalisé des entretiens), ce qui n'est pas du tout usuel pour l'organisation. Bien que prétendant s'inscrire dans une démarche d'échanges transparents sur les difficultés rencontrées par le Comité en question, certaines formulations me parurent d'emblée difficilement acceptables par les délégués français et européens : « Ces derniers temps, nous avons rencontré des difficultés à élaborer et à faire adopter certaines normes. Par exemple, l'adoption par la Commission des LMR pour la ractopamine a révélé de profondes divergences. Ces difficultés ont nuit à l'efficacité du Comité. Tout ceci a des répercussions directes et graves sur la capacité future du [Codex] à traiter des sujets aussi polémiques.

[...] QUELLES SONT NOS VALEURS COMMUNES ESSENTIELLES ?

Pour lancer le débat, il convient de déterminer les valeurs communes qui sous-tendent l'approche de nos travaux au sein du Codex. Voici mes trois suggestions :

1. Toute personne a fondamentalement droit à une alimentation sans danger, financièrement abordable et abondante.

2. Toute personne a le droit de choisir si elle veut ou non des aliments, notamment ceux contenant des résidus de médicament vétérinaire.

3. Aucun pays ou groupe de pays n'a le droit d'imposer sa volonté à un autre groupe de pays, soit en forçant un pays à accepter des aliments non désirés, soit en l'empêchant d'accéder aux aliments souhaités.

[...] QU'EST-CE QUI SAPE NOTRE EFFICACITÉ ?

[...] 1. L'un des écueils, n'est pas tant dans les méthodes et procédures du Codex mais plutôt dans l'usage qui est fait des normes, une fois celles-ci établies. Lorsque les normes sont utilisées pour imposer la volonté d'un groupe à un autre, qu'il s'agisse de questions commerciales ou de valeurs sociales, cela nuit à l'efficacité de notre Comité. Ces utilisations ou abus des normes Codex adoptées, poussent des personnes dévouées à manœuvrer au sein du Codex, mettre en place, bloquer ou amender des projets de normes en vue d'optimiser ou minimiser l'impact des normes adoptées sur leur propre pays.

[Document de travail pour le Comité sur les résidus de médicament vétérinaire, avril 2015, Chair's discussion Paper, diffusé en septembre 2014]

Lorsque j'ai reçu ce document – passionnant du point de vue de ma thèse dont il démontrait toute l'actualité – j'ai eu un moment de perplexité. Je pouvais, comme je le fais plusieurs fois par jour, le diffuser à ma liste d'adresses mails inscrites pour le suivi de ce comité, sans autre commentaire. Il est probable que le mail n'aurait suscité absolument aucune réaction, et que l'« acteur » que j'étais aurait été tranquille. Mais l'occasion était trop tentante pour le chercheur. J'ai donc choisi de faire fructifier cette bombe potentielle. *Insérer extrait de mon mail* Pour ce faire, j'ai donc fait le lien entre cette discussion qui s'annonçait pour 2015 et un groupe de travail organisé par la Présidence italienne du Conseil début décembre 2014 pour discuter à l'échelon européen de la « Stratégie Générale au Codex pour 2015 ». Les éditions précédentes de cette réunion avaient été jugées inutiles par les représentants français, et je voyais là également l'occasion de donner de la substance à des discussions habituellement éthérées. Je proposais donc une réunion interministérielle pour aborder ce sujet et transmettre des commentaires écrits très en amont du groupe de travail du Conseil.

Bien sûr, en introduisant la réunion, j'expliquais que c'était mon parcours de chercheur sur le Codex qui m'avait conduite à remplacer de façon temporaire le Point de contact pour le Codex. Mais mes interlocuteurs retinrent surtout les étiquetages de « vétérinaire » et de « fonctionnaire ». Ils concevaient mon « expérience de provocation » comme un effort louable pour ne pas laisser s'éteindre un sujet que la France considérait comme un de ses chevaux de bataille, à côté du « poulet à l'eau de javel » et des « OGM ». Les commentaires furent donc distribués, assortis d'une note des autorités françaises qui ajouta encore au formalisme de l'exercice, si bien que plusieurs autres Etats membres reprirent à leur compte les cris d'orfraie français devant le document cité : le groupe de travail permit des échanges de vues très engagés, pendant plus de huit heures (qui furent pour moi huit heures de prise de notes frénétique), allant jusqu'à exiger une opposition écrite ferme distribuée par l'UE dès le mois de janvier 2015. Ces interlocuteurs européens savaient eux aussi que je réalisais une étude sur le cas des hormones, mais l'impossibilité à trouver des équivalents exacts à mon statut dans leurs contextes nationaux ajoutait à l'ambiguïté de mon positionnement. Ils rejetaient simplement que j'étais le Point de contact intérimaire pour la France et que je connaissais parfaitement – bien mieux qu'eux, à vrai dire, qui souvent avaient circulé plusieurs décennies dans les couloirs du Codex – l'histoire des hormones.

Les arrangements que m'autorisaient mes fonctions, grâce auxquelles mes efforts étaient présumés dévoués à la défense sincère des intérêts français, m'ont ainsi permis de piloter le cas des hormones au Codex comme je le désirais. J'avais déjà une expertise sur la complexité du conflit et de certains des travers qu'il avait pu révéler dans la façon de gouverner les questions de commerce des produits alimentaires : j'avais notamment une grande réserve quant à l'abord sanitaire de ces questions, qui ne reposait sur aucun fondement scientifique, ou par rapport au mythe de normes Codex d'application implacable. Dans les deux cas, l'analyse du conflit sur le « bœuf aux hormones » montrait la fragilité de ces croyances. Par conséquent, les actions que j'ai coordonnées en lien avec cette question m'ont permis à la fois d'instiller cette conception renouvelée du traitement des hormones de croissance dans les organisations internationales et de réaliser grandeur nature mes expérimentations en provoquant mes interlocuteurs.

B. Ce que pèse l'armure du délégué dans les organisations internationales

La liberté d'action dont je disposais m'a permis, on l'aura compris, de voir comment fonctionnait le Codex au concret et d'observer ses réactions lorsqu'on le perturbait. Pour autant, il serait illusoire de croire que, en pilotant ces actions, je n'en ai pas subi le contrecoup. Du reste, il s'agit là d'un des objectifs classiques de l'enquête par immersion : « qu'est-ce que ça fait » d'occuper tel ou tel rôle, d'assurer telle tâche ? Préoccupation d'autant plus pertinente que le cas des hormones me mettait aux prises avec une forme de dépendance au sentier de la part des acteurs, que je m'expliquais mal.

En ce sens, la prise de participation au Codex m'a permis de prendre la mesure de la culture de l'organisation, qui se veut technique mais prend des décisions éminemment politiques. J'ai dit plus haut que j'avais bénéficié d'une autonomie exceptionnelle dans la gestion de mon travail, aussi bien dans mon organisation quotidienne que dans les actions de fond que j'entreprenais. J'avais beau rédiger notes, compte-rendu ou mails pédagogiques, mes interlocuteurs ne suivaient que de très loin les affaires du Codex. Celui-ci se veut inclusif dans son mode de gouvernance et j'intégrais scrupuleusement les représentants des associations de protection des consommateurs – les premiers à s'offusquer dès qu'il est question d'OGM ou d'autres standards alimentaires prétendument américain et facteurs d'harmonisation sanitaire par le bas – ou les filières de production – les premiers concernés lorsque sont adoptées des réglementations touchant aux pesticides, par exemple – je me sentais isolée, au sens propre. Ce furent d'ailleurs mes mots lorsque je présentai mon poste au Secrétaire Général : « *Le Codex alimentarius est une organisation insulaire !* » J'avais finalement l'impression que, laissée la bride sur le cou, j'étais le commandant en chef du fort qui fait face au désert des Tatares dans l'œuvre de Buzzati : il *fallait* que je me dévoue à ma mission, quand bien même le reste de l'administration ne se préoccupait d'aucune manière de ce qui y était fait ni des conséquences de mon implication. Cette métaphore du *Désert des Tatares*, ou encore du commandant d'un phare que le reste du monde aurait oublié permet de comprendre la tension où j'étais prise, entre une liberté totale et la nécessité absolue d'accomplir « ce qui doit être fait » en référence à « ce qui a toujours été fait ».

L'un des attributs symboliques d'un délégué au Codex est son exemplaire du *Manuel de procédure*. Qu'en séance, un délégué propose une solution innovante à un sujet de controverse – telle qu'une norme régionale lorsqu'il apparaît illusoire de réunir un consensus mondial – et aussitôt on verra tous les délégués se précipiter sur leur exemplaire du livre saint, édition verte pour les anglophones, bleue pour les francophones et jaune pour les hispanophones. Qu'on demande, sur un point particulier, l'interprétation d'un conseiller juridique de l'organisation et celui-ci se fera un devoir, si ce n'est un plaisir, de citer de tête des extraits entiers du manuel. Régulièrement mis à jour, celui-ci est rédigé de façon souvent ambiguë et toujours rébarbative. On y trouve les bases du fonctionnement du Codex, mais aussi des directives à l'attention des pays hôtes de comités ou des annexes concernant le rôle de la science et des autres facteurs à prendre en compte dans l'élaboration des normes. Ce recours aveugle au *Manuel de Procédures* est le premier réflexe qu'adoptent les nouveaux délégués envoyés par les gouvernements : ainsi, ils sont invités à se servir gratuitement, lors de chaque réunion, dans l'une des trois piles disposées par le Secrétariat du Codex. Pour ma part, je n'eus pas à me soumettre à cette initiation : à son départ, le Point de Contact en titre m'avait laissé bien en évidence sur son bureau sa propre édition, c'est-à-dire celle qui lui venait de son prédécesseur, largement annotée par ce dernier qui, au cours de sa carrière, avait occupé plusieurs postes en lien avec le Codex et était reconnu comme un élément irremplaçable de cette petite communauté.

Cette anecdote du *Manuel de Procédure* est, me semble-t-il, révélatrice de l'entente qui règne au sein de l'organisation. D'un côté, les délégués sont largement laissés aux commandes de l'organisation dont ils assurent le suivi et dont ils ont acquis, parfois douloureusement, les procédures et les usages. D'ailleurs, l'intrusion d'un niveau hiérarchique supérieur, justifiée par l'occurrence de controverses politiques, suscite la plupart du temps une forte résistance des délégués usuels de l'organisation. D'un autre côté, certains délégués peuvent être décrits comme des piliers, des érudits de l'organisation, qui en perpétuent certaines spécificités, qu'elles soient symboliques (comme le *Manuel de Procédure*) ou qu'elles aient trait directement au travail de l'organisation (comme le cas emblématique du « bœuf aux hormones »). J'avais conscience de la prégnance de ce que mes interlocuteurs appellent « l'esprit Codex » avant d'y participer directement, bien entendu. Mais c'est bien en en revêtant moi-même les attributs, en côtoyant cette cour, que j'ai pris la mesure de l'impact qu'avaient ces dimensions culturelles sur la conduite des travaux de l'organisation.

C. *Un dérapage contrôlé ?*

A bien des égards, mon engagement dans les premiers cercles du Codex – mon terrain d'enquête – peut être qualifié de total. J'ai à cette occasion, privilégié l'action quitte même de souffler sur les braises du conflit sur le « bœuf aux hormones ». Par ailleurs, j'ai pris le risque d'endosser complètement le rôle d'un délégué au Codex, ce qui a pu m'engager dans les processus qui contraignent les acteurs. Bien sûr, j'avais toujours à l'esprit que les situations dans lesquelles je me retrouvais devaient nourrir mon travail de terrain, mais il n'en reste pas moins qu'une telle expérience dans le parcours du chercheur, même circonscrite et temporaire, conditionne nécessairement ses méthodes de travail aussi bien que ses conclusions.

En premier lieu, il peut être parfois très inconfortable d'être contraint à la schizophrénie entre chercheur et acteur. La position de « simple chercheur » n'était dans mon cas pas tenable : on m'avait engagée pour agir. En revanche, j'ai parfois été eu la tentation d'être entièrement actrice durant mon activité professionnelle. J'ai ainsi eu la surprise de m'entendre expliquer que « *Nous, au Codex, on commençait à prendre en compte les effets cocktails dans l'évaluation des pesticides* » à une collègue sociologue qui travaillait sur les risques liés aux produits phytopharmaceutiques pour les travailleurs agricoles. Comme tous les délégués de l'organisation, j'en étais venue à considérer le Codex un peu comme mon œuvre, un bel outil efficace et performant. Qui devait être promu grâce aux « valeurs » de l'organisation. Certes, j'avais encore suffisamment de détachement pour m'entendre parler ainsi, mais je sentais également qu'il ne faudrait pas prolonger trop longtemps l'expérience : comme beaucoup d'ethnologues, j'aurais risqué de ne jamais vouloir retourner dans le monde civilisé.

Mais avant même de se poser la question de la réflexivité du chercheur vis-à-vis de son action sur l'objet d'enquête, l'ambiguïté de mon positionnement me conduit à m'interroger sur la publicisation de mes observations. Comme je l'ai décrit, le Codex est une arène confinée où beaucoup de choses se résolvent dans l'opacité des négociations internationales. Celles-ci sont souvent confisquées aux travaux de sciences sociales et mon premier mouvement serait de me réjouir de l'opportunité de produire un discours mesuré et minutieusement renseigné sur leurs réalités. Pour autant, l'impression persistante que mes interlocuteurs ne parlaient qu'à l'acteur en moi m'enjoint à la prudence au moment de rendre public ce terrain. Certes, les politistes ont presque toujours l'impression d'avoir découvert des secrets d'Etat et la prudence est ainsi en général hypertrophiée au regard des enjeux réels de la publication de l'enquête ; et il faut avoir conscience, comme le reconnaissent à regret la plupart de mes enquêtés « qu'après tout, il faut

garder là une certaine mesure : on ne parle là que de préférences alimentaires culturelles, pas de droits de l'homme ». Mais le sentiment de ne pas toujours maîtriser mon statut, à la fois acteur et chercheur, de ne pas toujours savoir à quel titre me présenter ou qui parlait dans telle circonstance précise (il est d'ailleurs symptomatique de remarquer que je travaillais au SGAE en tant que stagiaire, grâce à une convention non nominale entre deux administrations, et sans valorisation salariale autre que mon traitement de FCPR) constitue sans doute le principal péril de mon enquête. Mais même incomplètement maîtrisé, ce statut et sa fluidité ont sans conteste apporté une plus-value importante à la fois à mon futur professionnel et surtout à la réalisation de mon enquête.

Conclusion

Au travers du récit que j'ai proposé de mon parcours, où s'entremêlent trajectoires de fonctionnaire (donc d'acteur) et de chercheur en science politique, j'ai voulu ouvrir la discussion quant à la nécessité d'explicitier les arrangements auxquels l'enquête en sciences sociales a recours, et ce que cette dernière leur doit. Le caractère exceptionnel du dispositif de FCPR m'a conduite à adopter une posture intermédiaire et souvent ambiguë, qui peut se rapprocher de celle de « marginal-sécant » évoqué par Crozier et Friedberg [1977]. Avant même mon enrôlement dans l'action, j'étais perçue comme une ressource pour tout ce qui concerne le conflit transatlantique sur le bœuf aux hormones : on m'avait demandé par exemple des éléments de langage sur ce sujet pour répondre aux prises de position d'élus écologistes méfiants quant à l'établissement d'un traité de libre-échange entre l'UE et les Etats-Unis. Mais cette dimension s'est considérablement accrue de par mon engagement, en lui donnant une envergure internationale : mon positionnement de chercheur/fonctionnaire étonnait et conduisait les gens à me donner leur point de vue alors qu'en retour, j'étais en mesure de leur fournir des angles différents sur un sujet qu'ils avaient souvent vécu de façon passionnée et formatée par une allégeance nationale. La vision tempérée que je diffusais ainsi tranchait avec les positions intangibles qu'on avait l'habitude d'entendre mais impliquait également que je contrôle les informations que je révélais du point de vue éthique vis-à-vis de mes informateurs et de celui de cette allégeance nationale à laquelle j'étais moi-même (en partie) soumise. C'est en premier lieu pour cette raison que cette ambiguïté a pu me sembler périlleuse. Le second danger, que j'ai rapidement évoqué, tient à la difficulté que j'ai pu avoir à m'affranchir de mes préjugés d'acteur. C'est en tant que vétérinaire fonctionnaire que j'en suis venue à m'intéresser au cas des hormones et il m'est parfois difficile de débusquer certains présupposés paradigmatiques que j'ai pu intérioriser dans ma formation. Enfin, il peut parfois s'avérer très périlleux d'intervenir directement dans le milieu qu'on observe ; certes, la recherche en sciences sociales ne peut s'envisager indépendamment du chercheur qui la pratique dans la mesure où celui-ci en modifie toujours les situations. Mais à trop modifier ces situations, on peut perdre le fil de ce qui était déjà là et de ce qu'on a ajouté.

Cependant, malgré ces réserves auxquelles on peut opposer utilement réflexivité et transparence, j'estime que la rencontre entre acteur et chercheur présente de nombreux avantages. Elle est avant tout un moyen de contourner le mythe selon lequel les sujets « techniques » seraient réservés aux techniciens. Elle est aussi un terreau fertile pour formuler des hypothèses de travail. Elle permet, enfin, de bénéficier d'une relative bienveillance de la part des acteurs eux-mêmes et contribue ainsi à améliorer la réception par les acteurs des publications de recherche en sciences sociales.

BIBLIOGRAPHIE

- L. ALBARELLO, *Devenir praticien-chercheur*, Paris, De Boeck Supérieur, 2003
S. BEAUD et F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997
H. BECKER, *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte, 2002
M. CROZIER et E. FRIEDBERG, *L'Acteur et le système*, Editions du Seuil, [1977], 1981
C. GILBERT et E. HENRY, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, Vol. 53, 2012
W. F. WHYTE, *Street corner society*, [1943] Paris, La Découverte, 2007